



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4793^e séance

Vendredi 25 juillet 2003, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Arias	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Kamenov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Seydou Elimane Diarra, Premier Ministre du Gouvernement de réconciliation nationale de Côte d'Ivoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

M. Seydou Elimane (Côte d'Ivoire) est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Seydou Elimane Diarra, Premier Ministre du Gouvernement de réconciliation nationale de Côte d'Ivoire.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, à la présente séance.

Étant donné que c'est la dernière fois que l'Ambassadeur Jeremy Greenstock participe aux délibérations du Conseil en sa qualité actuelle de Représentant permanent du Royaume-Uni, je saisis cette occasion pour lui exprimer, au nom des membres du Conseil, notre reconnaissance en tant que collègue et ami. Nous nous souviendrons de lui pour la clarté de ses exposés, son éloquence et son inclination à rechercher des compromis. Son empressement constant à aider les membres du Conseil à trouver un langage de consensus a souvent aidé le Conseil à parvenir à un accord sur des questions difficiles. Outre ses talents d'orateur et sa force de persuasion, il a également conduit avec succès deux missions du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest. Après son départ de New York, Sir Jeremy va assumer une tâche délicate en tant que Représentant spécial du Royaume-Uni en Iraq.

Je suis certain qu'il tirera parti de ses vastes compétences professionnelles pour relever les défis relatifs à cette mission. C'est avec beaucoup d'affection que je me joins aux autres membres du Conseil pour lui faire mes adieux, et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Je donne la parole à l'Ambassadeur Greenstock.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour ces paroles aimables à mon égard. Vous avez évoqué l'amitié que les membres du Conseil me portent depuis plus de cinq ans. Qu'ils en soient remerciés. Vous, qui siégez au Conseil, savez quel privilège cela constitue. Le Royaume-Uni y siège plus régulièrement que la majorité des membres mais nous estimons que nous devons mériter ce statut de membre permanent. Ma délégation et moi-même avons tenté d'oeuvrer de concert avec vous pour démontrer que nous sommes ici pour aider le Conseil à parvenir à améliorer la paix et la sécurité mondiales. J'espère y avoir quelque peu contribué.

Nous au Conseil – n'étant que 15 parmi les 191 – devons nous souvenir que nous représentons l'ensemble des Nations Unies. C'est ce qu'attendent de nous les autres organes de cette auguste Organisation, et c'est parfois ainsi que nous agissons. Mais je crois qu'au sein de cet organe, nous pouvons travailler avec davantage d'ouverture et de transparence pour servir les intérêts de tous les Membres. J'espère que, là encore, j'ai essayé de montrer que c'est un trait marquant de notre travail, car je crois que nous ne savons pas toujours dans quelle mesure nous tous, sans exception, qui sommes assis autour de cette table, pouvons servir nos intérêts nationaux à long terme en contribuant plus régulièrement à l'action collective en ce qui concerne des questions spécifiques. Lorsque j'assumerai mes nouvelles fonctions – auxquelles vous avez fait allusion, Monsieur le Président – j'essaierai de me rappeler que la force de cet organe réside dans sa contribution collective à l'effort international pour faire régner une paix et une sécurité durables dans le monde.

Je vous remercie tous de l'amitié et de la coopération que vous m'avez témoignées ces dernières années, et je resterai en contact avec vous.

Le Président (*parle en espagnol*) : À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de S. E. M. Seydou Elimane Diarra, Premier Ministre du

Gouvernement de réconciliation nationale de Côte d'Ivoire, à qui je donne la parole.

M. Diarra (Côte d'Ivoire) : Je souhaiterais tout d'abord adresser au Conseil les salutations du Président de la République, S. E. M. Laurent Gbagbo, du Gouvernement de réconciliation nationale et du peuple de Côte d'Ivoire.

Qu'il me soit permis de vous remercier, Monsieur le Président, pour avoir bien voulu organiser la séance du Conseil de sécurité de ce matin consacrée à la Côte d'Ivoire. Permettez-moi également de saluer et féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sergey Lavrov, pour le travail accompli durant la présidence russe du Conseil de sécurité au mois de juin 2003, et surtout pour la visite que les membres du Conseil de sécurité ont effectuée en Côte d'Ivoire dans le cadre de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, sous la conduite de l'Ambassadeur Jeremy Greenstock. Le rapport y afférent (S/2003/688) ainsi que les conclusions et recommandations qui s'y trouvent ont retenu l'attention des autorités ivoiriennes.

Cette récente visite et la séance de ce matin sont le témoignage de l'importance que l'Organisation des Nations Unies accorde à la Côte d'Ivoire et à son peuple en ces moments difficiles de son histoire. À cet égard, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour dire de nouveau ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le soutien constant qu'il n'a cessé d'apporter au processus de retour de la paix en Côte d'Ivoire. Il me plaît enfin de saluer l'engagement de son Représentant spécial, M. Albert Tevoedjere, Président du Comité de suivi des Accords de Linas-Marcoussis, de Kléber et d'Accra II, les autres membres du Comité de suivi ainsi que la France et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui oeuvrent à un aboutissement heureux de la crise ivoirienne.

Le Conseil connaît suffisamment les tenants et aboutissants de la crise ivoirienne. Sa dernière visite en Côte d'Ivoire a été l'occasion de réfléchir encore une fois aux solutions de sortie de crise. Son rapport en rend bien compte.

Aussi, voudrais-je, dans un premier temps, mettre l'accent sur ce qui a été déjà réalisé depuis la signature des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra II, et surtout depuis la mise en place du Gouvernement de réconciliation nationale. Dans un second temps, mon Conseiller spécial chargé du programme désarmement,

de démobilisation et de réinsertion vous fera une présentation du dossier élaboré par la Côte d'Ivoire. Enfin, dans un troisième temps, je me mettrai à la disposition des membres du Conseil de sécurité pour répondre aux questions spécifiques qu'ils voudront bien me poser.

Quels sont les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis depuis leur signature? Il me suffit de signaler en premier lieu la mise en place, le 13 mars 2003, du Gouvernement de réconciliation nationale qui comprend tous les signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis. Tous les ministres sont installés et travaillent. Le 3 mai 2003, l'Accord de cessez-le-feu intégral entre les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire et les Forces nouvelles a été signé. Le 24 mai 2003, le prolongement de la ligne de cessez-le-feu à l'ouest jusqu'aux frontières du Libéria a été mis en oeuvre. Le 1er juin 2003, une ligne de confiance a été définie entre les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire et les Forces nouvelles. Le 8 juin 2003, des sites de regroupement ont été désignés dont huit pour les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire et neuf pour les Forces nouvelles.

La normalisation, par la suite, les relations avec les pays voisins ont été normalisées. Cette normalisation a été marquée notamment par les visites du Ministre ivoirien du commerce et celui des transports au Burkina et au Mali, du Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso en Côte d'Ivoire et du Président de la République du Mali en Côte d'Ivoire. Des couloirs sécurisant les transports entre la Côte d'Ivoire et les pays voisins ont été ouverts. Voici donc les grands axes qui ont été établis par le Gouvernement depuis sa mise en place.

Il me suffit aussi de signaler que, du 30 juin au 2 juillet 2003, les membres du Conseil de sécurité ont donné une impulsion nouvelle à la mise en oeuvre des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra II, qui a été suivie par les avancées suivantes : la Déclaration conjointe de fin de guerre des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire et des forces armées des Forces nouvelles le 4 juillet 2003; l'adoption, par la suite, en Conseil des ministres d'un projet de loi d'amnistie qui a été soumis à l'Assemblée nationale et qui fera l'objet d'un examen le 4 août prochain en commission et le 6 août en séance plénière; et enfin, le renforcement de l'autorité de l'État, notamment par le maintien et le rétablissement de l'ordre à la suite des incidents

survenus à la Maison de la télévision le 27 juin 2003; le renforcement, par la suite, de la sécurité de tous les membres du Gouvernement ainsi que des personnalités politiques par le système de centre des opérations intégrées qui comprend les Forces armées nationales, les Forces nouvelles, la Licorne ainsi que les forces de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

J'ai engagé, avant mon départ pour New York, des contacts avec le Président de la République ainsi qu'avec les forces politiques en vue de discussions sur la désignation des ministres de la défense et de la sécurité. En accord avec le Président de la République et de certaines forces politiques, je me permettrai dès mon retour en Côte d'Ivoire de prendre des initiatives afin de régler cette question, qui nous permettra d'avoir un gouvernement au complet. Mais pour l'heure, je peux dire que le Gouvernement fonctionne normalement et que les tâches des ministres de la défense et de la sécurité sont bien menées.

Dans le cadre de la reprise des activités économiques et sociales, j'ai effectué, la semaine dernière, un voyage en Belgique. J'y ai rencontré, au plan bilatéral, les autorités belges et, au plan multilatéral, les responsables de la Commission européenne, notamment le Président Romano Prodi.

Je consacrerai le mois d'août, aussitôt après mon retour de New York, à sillonner toutes les régions de la Côte d'Ivoire pour rassurer les populations sur l'évolution du processus de retour à la paix.

L'ensemble de ces activités débouchera en septembre 2003 sur la relance économique, notamment à travers des contacts avec les institutions de Bretton Woods et le secteur privé.

Quels sont aujourd'hui les appuis que nous attendons du Conseil de sécurité pour dynamiser le processus de retour de la paix? Au plan national, il y a ce que je peux appeler l'extension de la phase III de sécurité à toute la Côte d'Ivoire, ensuite le passage de la phase III de sécurité à la phase II.

Enfin, il y a le financement de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI), du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; du redéploiement de l'Administration sur toute l'étendue du territoire national; de l'éducation, notamment pour la rentrée scolaire 2003-2004; et enfin des questions de santé.

Quatrièmement, il va y avoir l'organisation, avec le soutien de l'ONU, d'élections justes, transparentes et ouvertes, qui fera l'objet d'une requête du Gouvernement.

Cinquièmement, il y a la relance économique. Sixièmement, il y a l'accroissement de l'aide humanitaire, et finalement, il y a l'aide à la formation des jeunes et à la création d'emplois.

Au plan sous-régional, il faut citer le règlement du conflit libérien, qui apportera une stabilité dans la sous-région et enfin, la lutte énergique contre la pauvreté dans la sous-région, qui est le terreau de l'instabilité dans toutes les régions d'Afrique. Et je pense que l'accent mis sur la réduction de la pauvreté permettra en tout cas d'amener la stabilité, non seulement en Côte d'Ivoire, mais dans toute la sous-région.

Avec la permission du Président, je vais demander à mon Conseiller spécial de présenter au Conseil le programme de démobilisation, de désarmement, de réinsertion élaboré par la Côte d'Ivoire avec l'appui de la Banque mondiale, de l'Union européenne et du Programme des Nations Unies pour le développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à M. Donwahi.

M. Donwahi (Côte d'Ivoire) : Avec la permission du Conseil de sécurité, je vais maintenant présenter aux membres le programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) de la Côte d'Ivoire. Il importe de noter que ce programme a été préparé de façon consensuelle et participative, avec la présence et la participation des Forces nouvelles de Côte d'Ivoire, des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI), de la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Côte d'Ivoire (MICECI), de la force Licorne, appuyés par les experts de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la primature de Côte d'Ivoire.

Ce programme est basé sur des mesures qui découlent des mesures préconisées par l'Accord de Linas-Marcoussis. Elles se résument en six points : amnistier, regrouper, désarmer, démobiliser, réinsérer et restructurer. Il importe de noter que ces mesures ont donc permis de déduire des activités, avec la

participation de toutes les forces, ce qui va encore faciliter la mise en oeuvre du programme.

Le programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion évolue dans un contexte tridimensionnel, dont l'objectif est la paix et la stabilité, cet objectif pourra être atteint grâce à la mise en place d'un gouvernement de réconciliation nationale et à l'unification de l'armée – par le biais de sa restructuration – afin d'en faire une armée attachée aux valeurs républicaines. Le programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion constitue donc la clef de voûte de la reconstruction de l'édifice Côte d'Ivoire.

Le processus de DDR en Côte d'Ivoire procédera en quatre étapes : étape une, le regroupement; étape deux, le désarmement; étape trois, la démobilisation et le cantonnement et étape quatre, la réinsertion.

Ces mesures ont permis de mettre au point un chronogramme, qui s'établit comme suit. Des activités préalables, au départ de ce programme, vont être mises en place sur une période de deux mois et demi, entre le mois de juin et le mois d'août. Le regroupement proprement dit sera programmé sur une période de quinze jours à partir du 13 août, jusqu'à début septembre. Le désarmement, ensuite, qui débutera dès le regroupement, continuera jusqu'à mi-septembre. La démobilisation, ensuite, qui durera sur une période d'un mois, devra être terminée dès le 19 octobre. Le cantonnement, ensuite, sur une période de quinze jours, devrait se terminer dès la première semaine de novembre. Et enfin, le volet le plus important, c'est-à-dire la réinsertion, s'étalera sur une période de 12 à 24 mois.

Les conditions préalables qui ont été définies consensuellement par les forces en présence étaient au nombre de 17. Nous les avons résumées ici en cinq points.

Il y a d'abord la signature d'un cessez-le-feu intégral, qui a donc été déjà réalisée le 3 mai.

Il y a ensuite la mise en place d'une zone de confiance, qui a été réalisée le 1er juin. Grâce à cette carte, nous pouvons voir la ligne de confiance qui s'établit d'Est en Ouest sur une largeur de 40 kilomètres en moyenne. À l'intérieur de cette ligne de confiance – contrôlée, donc, par les forces impartiales que sont la Mission des Nations Unies en

Côte d'Ivoire (MICECI) et la force Licorne, ne circule aucune arme et n'existe aucune belligérance, bien sûr.

Ensuite, une autre condition préalable déjà réalisée est le communiqué conjoint des déclarations de fin de guerre, fait par les forces armées nationales de Côte d'Ivoire et les forces armées des Forces nouvelles de Côte d'Ivoire. Cette cérémonie a été une cérémonie solennelle qui s'est déroulée au Palais de la présidence de la République, en présence de tout le Gouvernement et des ambassadeurs accrédités en Côte d'Ivoire. Cette cérémonie a également été retransmise en direct sur la télévision nationale.

La loi d'amnistie est une mesure qui va nous permettre de débiter à proprement parler le programme de regroupement. Elle sera présentée en commission parlementaire le 4 août et en séance plénière, à l'Assemblée nationale, le 6 août.

Ensuite, la restructuration des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire, qui est au programme, pourra s'appuyer sur la loi de programmation militaire qui avait déjà été élaborée et qui sera renforcée compte tenu du contexte actuel.

Le regroupement commencera grâce à l'identification des sites de regroupement. L'identification a été faite dès le 8 juin et s'établit, comme les membres peuvent le voir sur la carte, avec des sites dans la zone Sud que constituent Abidjan, Yamoussoukro, San Pédro, Daloa, Guiglo, Bondoukou, Daoukro, et Duékoué. Dans la zone Nord, nous avons Bouaké, Man, Séguéla, Odienné, Korhogo, Ferkessédougou, Bouna, Ouangolodougou et Vavoua.

Une fois le regroupement entamé, dès le 20 août, le retour en casernes se fera pour les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et le regroupement sur les sites, désignés dans la zone nord, pour les ex-combattants. Dès le début du regroupement, nous procéderons à l'identification et à la vérification des identités des combattants. À cet égard, il faut signaler que nous avons déjà, grâce à l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), établi les fiches qui vont nous permettre de procéder à l'identification ainsi qu'au profilage et donc au bilan des capacités des ex-combattants. Ces fiches ont été préparées, encore une fois de façon consensuelle, avec toutes les forces en présence et ont donc été acceptées par toutes ces forces.

Dès le regroupement, débutera le désarmement. Celui-ci va s'effectuer autour de quatre points principaux, que sont le tri des armes et des munitions, les armes devant être séparées des munitions, ensuite au niveau des armes récupérées, un tri sera fait en fonction des armes répertoriées dans l'armée nationale de Côte d'Ivoire et des armes non répertoriées. Nous procéderons ensuite à la destruction des armes. Une cérémonie symbolique de destruction d'armes sera organisée à la fin du cycle de désarmement. Puis, une nouvelle législation sera adoptée sur la détention et le port d'armes, ceci pour préparer la deuxième phase du désarmement, qui est le désarmement des populations civiles.

En effet, il faut lutter contre la prolifération des armes légères, et il est donc important de procéder donc au désarmement des populations civiles. Nous commencerons par une campagne de sensibilisation et d'information sur la collecte des armes, qui sera suivie du ramassage des armes par volontariat, par incitation ou, en dernier lieu, par coercition. Il faudra donc, à ce moment-là, procéder au renouvellement et à l'attribution de nouveaux permis de port d'armes et, enfin, sanctionner les contrevenants.

La troisième étape est la démobilisation et le cantonnement. Il faudra tout d'abord identifier les sites de cantonnement, qui seront différents des sites de regroupement puisque les ex-combattants y seront rassemblés sans leurs effets militaires. Une fois ces ex-combattants cantonnés, nous procéderons à l'identification des candidats à la démobilisation, selon des critères qui ont été définis d'un commun accord et avec des fiches déjà réalisées. Le statut de militaire démobilisé sera accordé, par décret pour les sous-officiers et par arrêté pour les autres combattants. Le cantonnement constitue la période précédant la réinsertion et permettra de remplir les fiches d'identification socioéconomiques, de délivrer des cartes d'identité de démobilisé, et enfin d'orienter vers la vie civile, avec toutes les mesures d'accompagnement qui s'en suivent.

La réinsertion enfin, qui constitue la partie la plus importante de notre programme, va s'étaler, comme nous l'avons déjà dit, sur une période de 12 à 24 mois. Pour cela, il faudra procéder à des études préalables qui vont faciliter la définition des activités de réinsertion. Celles-ci seront appuyées par la formation professionnelle, par des structures adaptées, par un service civique approprié, puisque nous avons

maintenant un nouveau ministère de la jeunesse et du service civique, qui va nous permettre de disposer chaque année de promotions de 19 000 personnes qui pourront être réinsérées dans la vie économique. Des projets spéciaux seront élaborés pour les groupes vulnérables, tels que les enfants soldats. L'on procédera également à la sensibilisation et au suivi de la grande pandémie du VIH/sida.

Tel est ainsi résumé le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion de la Côte d'Ivoire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à nouveau la parole au Premier Ministre de Côte d'Ivoire.

M. Diarra (Côte d'Ivoire) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de l'attention que vous avez portée à cette présentation et vous dire que je me tiens à votre disposition pour les questions que vous voudrez bien nous poser. Je remercie le Conseil d'avoir programmé la présente réunion.

Nous sommes aujourd'hui en train de sortir de la crise. Les canons se sont tus, et nous cherchons maintenant à mettre la Côte d'Ivoire au travail et à reprendre nos activités, comme par le passé, et ceci de concert avec tous les pays voisins de la sous-région. Vous avez vu que, dans notre présentation, nous avons insisté sur la réinsertion sociale. C'est un programme très important. Je le dis, dans nos pays si nous ne mettons pas les enfants au travail, nous les mettons à la disposition de tout ce qui peut être déstabilisant, à savoir toutes les populations qui chercheraient à utiliser ces jeunes vulnérables pour tenter de déstabiliser le pays. Notre programme est en train de tout mettre en œuvre afin que d'ici à 2005, fin de notre mission, nous ayons procédé au maximum de réinsertions des populations jeunes en mettant l'accent sur le VIH/sida.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire, et je réaffirme que l'objectif du Gouvernement de réconciliation nationale est d'arriver à des élections justes, ouvertes et transparentes en 2005.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. de La Sablière (France) : Je voudrais dire, tout d'abord, combien nous sommes heureux de saluer la présence de M. Diarra, Premier Ministre de Côte

d'Ivoire. Nous le remercions vivement pour son exposé que nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt. Je suis tout à fait convaincu que les membres du Conseil mesurent bien, à la fois, l'ampleur de sa tâche et de tous ses efforts; ce qu'ils apprécient.

Incontestablement, et le Premier Ministre a tenu à le souligner, de nouvelles avancées sur la voie de la réconciliation en Côte d'Ivoire ont été enregistrées depuis le mois de mai dernier et l'adoption de la résolution 1479 (2003). Je crois qu'il est utile de rappeler les principaux éléments de ces avancées.

Il s'agit tout d'abord du cessez-le-feu total qui a été signé le 3 mai par les Forces armées nationales de la Côte d'Ivoire (FANCI) et les Forces nouvelles. L'ouest ivoirien a été pacifié. Deuxièmement, les sites de cantonnement des belligérants ont été identifiés. Il est important également de rappeler qu'une déclaration de fin de guerre a été adoptée le 4 juillet. Comme cela a été indiqué aussi, un projet de loi d'amnistie a été déposé par le Conseil des ministres sur le bureau de l'Assemblée nationale. Et le Premier Ministre l'a dit également, la normalisation des relations entre la Côte d'Ivoire et ses voisins est engagée. Nous saluons ainsi l'instauration d'un climat de confiance en Côte d'Ivoire, qui est indispensable pour la mise en oeuvre complète des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra.

Cependant, comme cela a été aussi souligné, ce processus reste fragile. Beaucoup reste à faire pour que la réconciliation en Côte d'Ivoire soit totalement réussie. Je pense en particulier au cantonnement des forces en présence et au désarmement des Forces nouvelles qui devrait suivre le vote de la loi d'amnistie. Je crois qu'il était effectivement très intéressant que nous ayons, grâce au Premier Ministre et à sa délégation, une présentation de ce programme, qui permet de voir tout le travail qui est prévu, ainsi que son importance pour la réussite du processus.

Je souhaiterais aussi saluer l'implication du Président Kufuor et les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui démontre sa capacité politique et opérationnelle à aider au retour de la paix civile en Côte d'Ivoire.

Tout en restant très vigilante sur la mise en oeuvre effective de l'Accord de Linas-Marcoussis, la communauté internationale doit continuer à soutenir la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI). Je pense que la conférence des donateurs, qui s'est tenue

à Paris ce 18 juillet, a donné des signes encourageants en ce sens.

J'ajouterai que, sur le terrain, les troupes de la CEDEAO et les troupes françaises poursuivent leur action en appui du processus de paix. Conformément à la résolution 1464 (2003), la France diffusera en tout début de semaine prochaine un rapport sur les activités du dispositif Licorne. Notre Conseil devra également renouveler l'autorisation qu'il avait donnée pour six mois aux forces de maintien de la paix. Ma délégation présentera à cet effet un court projet de résolution technique en début de semaine prochaine.

Enfin, les membres du Conseil en ont eu connaissance, nous avons préparé un projet de déclaration présidentielle pour reprendre ces principaux messages. Je crois comprendre, d'après les réunions qui ont eu lieu cette semaine au niveau des experts, que ce projet fait l'objet d'un accord. Si tel est effectivement le cas, il pourrait être adopté en fin de séance, si le Conseil en était d'accord.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous sommes très heureux de la présence parmi nous du Premier Ministre Diarra. Je le remercie de l'hospitalité que le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a offerte à la mission du Conseil de sécurité durant notre visite à la fin du mois dernier, de la peine qu'il se donne pour donner suite à la mission et pour surveiller l'application des résolutions du Conseil sur la Côte d'Ivoire, ainsi que de l'exposé qu'il a prononcé ce matin.

Nous sommes également très heureux que le Représentant spécial Tevoedjre soit parmi nous aujourd'hui. Sa présence sur le terrain est extrêmement précieuse en cette heure cruciale pour la restauration de la stabilité et la réconciliation en Côte d'Ivoire. Nous devons continuer de travailler en étroite collaboration avec lui pour mener à bien nos travaux dans cet important pays.

Je m'associe aux félicitations que l'Ambassadeur de La Sablière a adressées au Premier Ministre pour les progrès accomplis par son gouvernement, notamment pour la présentation à l'Assemblée nationale d'un programme de travail détaillé aux fins de la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis. Nous saluons vivement la déclaration conjointe du 4 juillet, qui a mis fin aux hostilités sur le terrain, et nous prenons note avec satisfaction de l'amélioration de la sécurité en Côte d'Ivoire. Je pense que les efforts actuellement

déployés pour appliquer les Accords de Linas-Marcoussis sont dus dans une bonne mesure à l'engagement personnel et dévoué du Premier Ministre.

Pourtant comme il nous l'a indiqué, nous devons tous garder à l'esprit que les progrès sont mitigés dans d'autres domaines fondamentaux identifiés par la mission. Un travail plus important encore reste à accomplir. Nous voudrions voir l'Assemblée nationale adopter rapidement une loi d'amnistie. Nous voudrions voir, enfin, la nomination de personnes véritablement compétentes aux postes de ministres de la défense et de la sécurité intérieure. Nous voudrions assister à l'expansion des services gouvernementaux dans tout le pays.

Un exposé très important nous a été présenté sur le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) – ce qui nous a d'ailleurs donné un avant-goût de l'excellent dîner offert par le Premier Ministre à Abidjan. C'est un bon programme. Il peut, à plusieurs égards, servir de modèle pour la conduite d'un programme de DDR par l'Organisation des Nations Unies. Mais il faut qu'il soit mis en oeuvre et que les délais prévus soient respectés.

Le Royaume-Uni appuiera pleinement les efforts consentis par le Premier Ministre pour avancer sur ce terrain et dans d'autres domaines. Comme le montrera la présente séance, le Conseil de sécurité veillera assidûment à ce que la mise en oeuvre suive son cours.

Le Royaume-Uni est conscient de l'importance qu'il y a à continuer de fournir à la Côte d'Ivoire un appui international durant cette période. Nous avons promis 1 million de livres sterling supplémentaires à la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI), et nous encourageons fortement les donateurs potentiels à faire de même.

Comme l'a souligné le Premier Ministre, l'objectif à long terme de la Côte d'Ivoire reste l'organisation réussie d'élections en 2005, dont la tenue est étroitement liée à la bonne application de l'Accord de Linas-Marcoussis. Il est donc fort heureux que le Président Gbagbo ait souscrit pleinement à cette idée durant notre séjour à Abidjan. Dans la mesure où, pour tenir ce délai, il faudra préparer minutieusement les élections, nous souhaiterions vivement que le Premier Ministre nous précise si son gouvernement fera appel à l'assistance de la communauté internationale et de l'ONU à cet égard, car je pense que ce serait un geste très positif.

Nous sommes reconnaissants à la France pour son projet de déclaration présidentielle qui, je l'espère, va être adopté par la suite. Il constitue un élément majeur du suivi des missions que nous avons conduites cet été en Afrique.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : En tout premier lieu, l'Ambassadeur Greenstock s'appretant à quitter le Conseil, je voudrais dire quelques mots à ce sujet.

L'Ambassadeur Greenstock va partir pour prendre de nouvelles fonctions. Il a participé à la rédaction de la résolution 1483 (2003) sur l'Iraq, en fait, le Royaume-Uni était l'un des coauteurs de la résolution. Il maîtrise donc parfaitement la teneur de cette résolution, on pourrait même le qualifier d'expert en la matière. C'est pourquoi je suis convaincu que, dans ses nouvelles fonctions, il travaillera dans l'esprit du Conseil de sécurité. Il comprend parfaitement l'attitude, la position, voire les sentiments du Conseil à l'égard de cette résolution. Je pense qu'il fera de son mieux pour mettre en oeuvre la résolution 1483 (2003); il était présent lors de son adoption à l'unanimité. Je ne doute pas qu'il fera une nouvelle contribution à la reconstruction et à la paix en Iraq.

Je voudrais profiter de l'occasion pour lui souhaiter au nom de mon pays, de ma délégation et en mon nom propre, plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cette séance publique. Le processus de paix en Côte d'Ivoire est maintenant entré dans une phase cruciale. Le moment de la réunion est donc bien choisi, et il faut que le Conseil d'entende un exposé à ce sujet et procède à un échange de vues.

La délégation chinoise remercie le Premier Ministre de la Côte d'Ivoire, M. Diarra, d'être venu de si loin pour nous informer ici, à New York, des récents événements survenus dans son pays. Nous saluons sa présence et le remercions de sa visite. Nous apprécions au plus haut point les efforts consentis par le Gouvernement ivoirien en vue d'appliquer l'Accord de Linas-Marcoussis, de parvenir à la réconciliation nationale et de préserver la stabilité du pays.

Nous nous félicitons de la déclaration conjointe du 4 juillet, signée par les forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire et par les forces armées des Forces nouvelles. Cette déclaration est indéniablement

d'une importance cruciale pour le processus de paix en Côte d'Ivoire. Nous avons également noté que le Gouvernement ivoirien a déjà présenté une loi d'amnistie à l'Assemblée nationale et nous espérons qu'elle sera adoptée prochainement. Nous appuyons la pleine mise en oeuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR).

La Chine a toujours suivi de près la situation en Côte d'Ivoire. Nous espérons sincèrement que les parties prendront en compte les intérêts fondamentaux du pays et de la nation, enterreront la hache de guerre et renforceront leur coopération dans un esprit de compréhension mutuelle. Nous espérons qu'ils appliqueront honnêtement les Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra pour parvenir rapidement à la stabilité nationale et créer un environnement favorable au développement économique et social du pays.

La paix et la reconstruction en Côte d'Ivoire vont de pair avec l'appui et l'aide de la communauté internationale. La délégation chinoise apprécie les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la France dans ce pays. Nous appuyons les activités de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général et conformément au mandat du Conseil.

La Chine invite la communauté internationale, notamment les pays donateurs, à continuer à fournir un appui généreux au peuple et au Gouvernement ivoiriens. Nous invitons les pays donateurs à fournir à la CEDEAO un appui renforcé afin de faciliter ses efforts en faveur du maintien de la paix. Nous appuyons le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO en vue de promouvoir le processus de paix et de réconciliation dans le pays. J'espère sincèrement que le processus de paix, de réconciliation et de développement en Côte d'Ivoire se déroulera sans heurt, et que la population ivoirienne s'acheminera vers la paix, la stabilité et la prospérité.

Les pays d'Afrique occidentale sont intimement liés et ont de l'influence les uns sur les autres. Nous sommes favorables à la proposition de la mission du Conseil en Afrique de l'Ouest tendant à adopter une approche régionale pour régler les conflits dans la région. Nous pensons que les activités débridées des

mercenaires, la prolifération des armes légères et l'exploitation illégale des ressources naturelles sont des facteurs d'instabilité en Afrique de l'Ouest. Il n'en demeure pas moins que la pauvreté est la véritable cause de tous ces troubles. En conséquence, l'élimination de la pauvreté conjuguée au développement économique sont indispensables pour parvenir à une paix durable en Afrique de l'Ouest. L'Organisation des Nations Unies doit étudier avec attention cette question : comment aider les pays d'Afrique de l'Ouest à éliminer la pauvreté et à parvenir à un développement durable.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord me joindre à vous et à l'Ambassadeur de la Chine pour remercier l'Ambassadeur Greenstock de l'esprit de coopération dont il a fait preuve au Conseil et de son amitié personnelle. Il nous manquera et je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à S. E. M. le Premier Ministre Diarra et le remercier d'avoir souhaité informer personnellement le Conseil des progrès accomplis dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire. J'aimerais également le remercier pour la chaleureuse hospitalité qu'il a manifestée à l'égard de la mission du Conseil de sécurité à Abidjan au début du mois et pour les entretiens importants que la mission a pu avoir avec lui.

Nous savons que le Premier Ministre a joué jusqu'à présent un rôle important dans le processus de réconciliation. Nous espérons que les progrès enregistrés se consolideront, qu'ils mèneront au rétablissement de l'unité de l'État et que le processus prendra de l'élan. Nous sommes prudemment optimistes, même s'il reste certaines questions importantes en suspens telles que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), la loi d'amnistie et la citoyenneté. À ce titre, nous avons beaucoup apprécié votre exposé de ce matin sur la mise en oeuvre du programme de DDR.

De concert avec nos partenaires européens et en tant que membre du Conseil de sécurité, l'Allemagne continuera à appuyer le processus de paix. Pas tard qu'hier, le Conseil de sécurité a discuté des suites à donner à la mission en Afrique de l'Ouest et a appuyé ses recommandations. Le message que cette mission a envoyé à tous ses interlocuteurs reste le même : l'Accord de Linas-Marcoussis doit être appliqué et le

Conseil de sécurité suivra de près l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire.

Nous remercions le Premier Ministre pour son exposé sur la situation actuelle. Avec sa permission, j'aimerais lui poser quelques questions. Selon lui, quand nommera-t-on des ministres de la défense et de l'intérieur à titre permanent? Deuxièmement, quelles vont être les conséquences de la déclaration conjointe du 4 juillet entre les Forces armées nationales de la Côte d'Ivoire et les Forces nouvelles sur les travaux du Gouvernement et peut-on désormais espérer que le partage du pays va rapidement prendre fin grâce à des actions militaires conjointes? Quels seront les effets du rétablissement de l'autorité de l'État et de ses structures administratives dans la partie du pays contrôlée par le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI)? Y a-t-il des plans concrets de reconstruction dans le nord acceptés par le MPCI? Ma dernière question porte sur la loi d'amnistie qui, selon le Premier Ministre, sera débattue par le Parlement ivoirien le 4 août. Peut-il nous dire si ce projet de loi a des chances d'être accepté rapidement et quels sont les actes qui bénéficieront de l'amnistie et pour quelle période?

Je voudrais remercier une fois de plus le Premier Ministre pour son importante visite et sa détermination, même dans des circonstances difficiles, à appliquer l'Accord de Linas-Marcoussis et à faire progresser le processus de réconciliation. Je tiens à l'assurer de notre plein appui.

Enfin, je souhaite souscrire à la déclaration présidentielle préparée par la France.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements à mon voisin, l'Ambassadeur Greenstock. Je souhaite souscrire aux observations faites par le Président au début de cette séance et le remercier d'avoir contribué à renforcer l'autorité du Conseil de sécurité. Permettez-moi de souligner que son rôle positif et sa vaste expérience nous manqueront.

Ce m'est très agréable de souhaiter une bienvenue chaleureuse à S. E. le Premier Ministre du Gouvernement de réconciliation nationale de Côte d'Ivoire, M. Diarra. Je tiens à le remercier personnellement de ses efforts ainsi que de ceux de son gouvernement pour rétablir la paix dans ce pays ami. Je souhaite également la bienvenue au Représentant

spécial du Secrétaire général. Nous apprécions les efforts qu'il a déployés pour parvenir à la paix et à la réconciliation en Côte d'Ivoire.

La mission du Conseil de sécurité est récemment rentrée de Côte d'Ivoire. Notre objectif principal était de promouvoir le processus de paix et de veiller à ce que toutes les parties respectent l'Accord de Linas-Marcoussis. Nous appuierons toutes les mesures que le Premier Ministre prendra à cet effet.

Nous avons récemment observé, avec la Côte d'Ivoire, ce pays ami, beaucoup de souffrances et de détresse. Nous pensons qu'il est temps que le peuple ami de Côte d'Ivoire connaisse la sécurité et la réconciliation nationale. Il nous semble que ce processus est sur la bonne voie. À cet égard, nous nous félicitons de la Déclaration conjointe le 4 juillet des Forces armées nationales et des Forces nouvelles de la Côte d'Ivoire qui ont déclaré la fin de la guerre, soutenu les Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra et affirmé leur subordination au Président Gbagbo et au Gouvernement de réconciliation nationale, dirigé par le Premier Ministre Diarra. La déclaration exprime leur détermination à mettre en oeuvre le programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. La délégation syrienne demande à toutes les parties de mettre en oeuvre pleinement et rapidement toutes les dispositions des Accords de Linas-Marcoussis, afin de veiller à ce que le pays entier prenne part dans la transparence. Nous nous félicitons que le Premier Ministre Diarra ait souligné tout à l'heure cette même idée dans sa déclaration.

Ma délégation est reconnaissante des efforts déployés en faveur de la paix par les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les forces de la CEDEAO et la France. Nous exhortons les pays donateurs et les institutions financières internationales à fournir une aide matérielle, financière et logistique pour permettre aux forces de la CEDEAO de continuer à s'acquitter de leur mission en faveur de la paix et de la sécurité dans la région.

Ma délégation renouvelle son appui au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et à toutes les institutions spécialisées et programmes travaillant dans la région. Nous appuyons les efforts déployés pour aider la Côte d'Ivoire à surmonter les circonstances exceptionnelles de ces derniers mois. Ma délégation appuie également le

projet de déclaration présidentielle sur la Côte d'Ivoire dont le Conseil est actuellement saisi, et que la France a voulu lui soumettre.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue, à New York à la présente séance du Conseil de sécurité, au Premier Ministre de la Côte d'Ivoire et à sa délégation. Sa présence réaffirme, selon nous, la détermination de son gouvernement à s'acquitter des engagements pris, en particulier lors de la mission effectuée il y a quelques semaines par le Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, notamment en Côte d'Ivoire.

Cette mission conduite par l'Ambassadeur Jeremy Greenstock est survenue à un moment important et a imprimé un élan au processus de paix en Côte d'Ivoire. Ce n'est pas une coïncidence si elle a été dirigée par l'Ambassadeur Greenstock, qui siège pour la dernière fois parmi nous au Conseil de sécurité. Ma délégation tient à lui exprimer son affection et son amitié pour le travail accompli en tant que représentant de son pays. Nous avons partagé la plupart du temps les avis de M. Greenstock et nous avons pu constater non seulement son talent de diplomate, mais aussi ses grandes qualités humaines. En tant que collègues au Conseil de sécurité, nous avons souvent été en accord, mais parfois aussi en désaccord avec lui. Dans les deux cas, ses qualités humaines ont été pour nous un exemple. Elles ne nous quitteront pas à l'avenir, de même que subsisteront notre amitié et notre affection. Nous souhaitons à l'Ambassadeur Greenstock plein succès dans ses nouvelles fonctions difficiles et complexes, et je puis lui assurer que le Conseil de sécurité s'intéressera de près à sa mission en Iraq.

Les efforts que nous avons déployés en Afrique de l'Ouest ont pris une dimension particulière en Côte d'Ivoire. La paix en Côte d'Ivoire est à notre sens intimement liée à l'évolution politique, à la création de conditions de sécurité et au développement socioéconomique de toute la région. La Côte d'Ivoire a un rôle stratégique à jouer dans la mobilisation des ressources pour l'activité économique de toute la région. De la paix en Côte d'Ivoire dépendent donc aussi la paix et la prospérité de l'Afrique de l'Ouest.

C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons des progrès enregistrés par le processus de transition politique et de la perspective d'une réconciliation nationale consolidée. Nous considérons que celle-ci

exige des engagements sans équivoque de toutes les parties vis-à-vis de la mise en oeuvre des Accords de Linas-Marcoussis. À cet égard, le Mexique se félicite de la Déclaration conjointe adoptée le 4 juillet dernier, par les forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire et les forces armées des Forces nouvelles, par laquelle elles ont proclamé la fin de la guerre dans le pays, affirmé leur subordination au Président de la République et au Gouvernement de réconciliation nationale et invité toutes les populations à les suivre dans cette voie de la paix.

À ce propos, ma délégation se joint à la délégation allemande pour demander au Premier Ministre quelles perspectives s'offrent au processus de réunification intégrale et à la mise en place d'une autorité de réconciliation et de transition dans l'ensemble du pays. Nous réaffirmons l'appui du Mexique à la pleine mise en oeuvre des recommandations faites par la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, concernant tout particulièrement la tenue d'élections en 2005. L'ONU et la communauté internationale doivent, à notre sens, apporter leur concours au processus électoral, à travers notamment l'établissement de listes électorales fiables et la création d'un organisme autonome qui garantisse la transparence du processus, de façon à créer les conditions d'une paix durable dans le pays. À cet égard, nous aimerions demander au Premier Ministre quels progrès ont été enregistrés en vue de la tenue des élections, point culminant du processus de paix, et qui devraient déboucher sur la consolidation de nouvelles structures politiques, apportant la stabilité à la Côte d'Ivoire.

De même, nous lançons un appel aux autorités de la Côte d'Ivoire pour qu'elles parviennent rapidement à une solution concernant la nomination de tous les membres du gouvernement de transition dans les termes prévus par les Accords de Linas-Marcoussis et les accords suivants.

Une autre question cruciale dans les prochains mois concerne l'adoption d'un ensemble de mesures nécessaires afin que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion puisse avancer comme indiqué ce matin et conformément aux prévisions. Une attention particulière doit être accordée au désarmement des jeunes de façon à garantir la sécurité des populations et à éliminer les menaces pesant sur le règlement politique, qui est appuyé par toutes les parties en Côte d'Ivoire.

Les problèmes récurrents de l'accès trop facile aux armes légères, ainsi que de l'emploi des mercenaires et des enfants soldats sont jugés inacceptables par les membres du Conseil de sécurité, non seulement en Côte d'Ivoire, mais dans toute la région. C'est une situation qui prévaut malheureusement dans d'autres zones de conflit en Afrique, et donc en Afrique de l'Ouest. À notre sens, le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent donc prendre des mesures énergiques pour mettre fin au trafic d'armes et à l'emploi des mercenaires. Ils doivent également mettre tout en oeuvre pour empêcher que des jeunes soient recrutés comme combattants. Cela, seul, garantira un avenir sans violence.

Nous espérons que les déclarations présidentielles sur la Côte d'Ivoire et sur les missions du Conseil de sécurité en Afrique centrale et occidentale seront dûment suivies d'effets.

Les mercenaires et le trafic d'armes sont des problèmes critiques pour la région, qui risquent d'être aggravés par la situation qui règne actuellement au Libéria. Malheureusement, la violence au Libéria ne s'est pas apaisée et aucune rémission immédiate n'est en vue. On fait état aujourd'hui même de combats et d'attaques contre la population civile dans la capitale, Monrovia. À cet égard, je voudrais demander au Premier Ministre son analyse quant aux conséquences actuelles et potentielles que peut avoir l'aggravation du conflit au Libéria sur son pays. Nous savons les efforts que celui-ci a déployés pour essayer d'empêcher une répercussion du conflit et de la situation au Libéria sur la Côte d'Ivoire. Et nous aimerions savoir quelle est la situation actuelle à cet égard.

Nous sommes préoccupés par la situation humanitaire en Côte d'Ivoire, qui reste précaire, et qui est encore aggravée par l'arrivée de réfugiés en provenance du Libéria. Nous faisons appel aux pays de la région et à toutes les parties en Côte d'Ivoire pour qu'ils veillent à la sécurité des organisations humanitaires et à leur accès sans restriction aux populations vulnérables qui pâtissent durement de ces regrettables conditions de conflit, ces organisations humanitaires doivent pouvoir s'acquitter de leurs fonctions.

Nous rappelons le rôle fondamental en la matière des organisations humanitaires, du personnel spécialisé des Nations Unies et des organisations non

gouvernementales. Et nous soulignons encore une fois la nécessité de leur fournir une protection et un accès sans entrave aux secteurs où ils doivent s'occuper de la population civile.

Le débat que nous tenons aujourd'hui doit dépasser les simples déclarations. Il est essentiel que le Gouvernement et les autres parties présentes en Côte d'Ivoire, les Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile progressent dans la mise en oeuvre de leurs engagements et de leurs mandats respectifs; c'est nécessaire pour la consolidation du processus de rétablissement de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans le pays et la sous-région. Et il faut que tout cela s'inscrive dans un effort collectif permettant de retrouver une dynamique de développement économique et social, dans l'intérêt, surtout, des plus défavorisés.

Je voudrais conclure en soulignant l'importance d'un suivi efficace, au Conseil de sécurité, des efforts déployés et des engagements pris dans ses résolutions et ses déclarations présidentielles ainsi que des observations faites pendant les missions du Conseil dans les divers pays – en l'occurrence, en Côte d'Ivoire. Nous pensons que le suivi par le Conseil de sécurité des événements en Côte d'Ivoire au cours des mois à venir sera d'une utilité précieuse aux autorités de ce pays, en ce qu'il les aidera à obtenir le consensus interne qui s'impose pour la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis et du calendrier politique envisagé.

C'est pourquoi, il importe, nous y insistons, que le Conseil de sécurité continue d'accorder toute son attention à cette question et que par ce suivi, nous contribuions au renforcement de ce qui est actuellement mis en place et nous écartions les risques qui sont encore importants et imminents.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, me joindre à mes collègues pour rendre hommage à l'Ambassadeur Jeremy Greenstock, qui est malheureusement avec nous ici pour la dernière fois, puisqu'il doit bientôt partir. C'est probablement une coïncidence symbolique que sa dernière apparition ici coïncide avec l'examen de la question de la Côte d'Ivoire, où il a dirigé une mission très réussie. Je crois que cette mission a apporté une contribution très significative et très positive à notre examen présent du sujet. Nous voyons

en effet la Côte d'Ivoire sous un angle différent après le succès de cette mission. Je souhaite plein succès à l'Ambassadeur Greenstock dans les nouvelles tâches qu'il va entreprendre, dans un secteur très sensible. Sa contribution très importante au travail du Conseil quand nous avons examiné la question de l'Iraq lui sera fort utile dans sa nouvelle mission. J'espère que nous verrons souvent l'Ambassadeur Greenstock, puisqu'il devra venir de temps en temps – bien qu'avec une nouvelle casquette, peut-être – et que les nombreux amis qu'il a faits ici au Conseil et ailleurs dans le système des Nations Unies auront le plaisir de parler avec lui. Je lui souhaite bonne chance.

Pour passer à la Côte d'Ivoire, je souhaite la bienvenue au Premier Ministre ivoirien, M. Diarra, au Ministre des affaires étrangères, M. Bamba Mamadou, et à toute la délégation ivoirienne que nous avons l'honneur d'accueillir ce matin. Je tiens à saluer le rôle d'impulsion et de réconciliation joué par le Premier Ministre, M. Diarra, dans le processus de reconstruction nationale de son pays. Sa présence nous donne également la satisfaction d'examiner de nouveau au Conseil la situation en Côte d'Ivoire, avec l'assurance de pouvoir lui demander d'expliquer certains des points sur lesquels le Conseil a encore besoin d'éclaircissements pour pouvoir progresser et appuyer pleinement les efforts positifs qu'il déploie.

Je me félicite également de la présence aujourd'hui à nos côtés du Représentant spécial, M. Albert Tevoedjre. Nous avons été très satisfaits du travail d'équipe qu'il a effectué avec les autorités ivoiriennes. Ce travail d'équipe a également contribué, je pense, aux succès remportés actuellement en Côte d'Ivoire.

Les grands progrès accomplis depuis l'investiture du Gouvernement de réconciliation nationale, le 13 mars 2003, grâce aux efforts du Président Laurent Gbagbo et du Premier Ministre, M. Diarra, attestent de la volonté politique des forces ivoiriennes et de la détermination de la communauté internationale de régler cette crise. Nous sommes convaincus que cette volonté politique sera également présente pour régler toutes les questions en suspens, à savoir : la nomination effective d'un Ministre de l'intérieur et d'un Ministre de la défense, l'extension des services publics et de l'autorité de l'État à tout le territoire, l'adoption de la loi d'amnistie et la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Nous sommes très satisfaits des informations et des assurances qui ont été données au Conseil ce matin par le Premier Ministre en ce qui concerne les mesures qui ont été effectivement prises à cet égard. Nous réexaminerons ce point comme nous l'avons fait pour les autres aspects.

Ainsi que ma délégation l'a indiqué lors des consultations, les progrès accomplis au niveau du dialogue politique ne seront durables que si l'on règle effectivement les questions militaires. À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration conjointe publiée par les forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire et les Forces nouvelles; une déclaration qui a été faite 48 heures après le départ de Côte d'Ivoire de la mission du Conseil de sécurité et qui a fait suite aux assurances que nous ont données le Président Gbagbo et le Premier Ministre Diarra, lorsque nous étions dans le pays. Il s'agit là d'une évolution tout à fait positive. Les parties devraient être encouragées à poursuivre leur travail avec la même approche constructive que celle dont elles ont fait preuve pour appliquer la déclaration conjointe. Il s'agit, à nouveau, d'un exemple spécifique de ce qui a déjà été accompli.

Comme l'indique le rapport sur la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, « Bien que la Côte d'Ivoire demeure un sujet de grave préoccupation pour la sous-région et la communauté internationale, les modalités précises de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis relèvent essentiellement d'une concertation interne à la Côte d'Ivoire. » (*S/2003/688, par. 35*)

Cette observation montre clairement que pour atteindre tous les objectifs relatifs aux questions en suspens, les Ivoiriens doivent continuer à jouer un rôle actif, comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Un enseignement très précieux que l'on peut tirer de la crise en Côte d'Ivoire concernant le rôle de la communauté internationale est que les efforts persistants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la France, de l'Union africaine, de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble produisent les effets recherchés grâce à la volonté politique de plus en plus marquée des parties. Une réaction harmonieuse, concertée et rapide de la communauté internationale est un facteur déterminant si nous voulons réussir à circonscrire les crises de l'ampleur de celle en Côte d'Ivoire, ce qui est le cas

pour l'ensemble de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Les efforts de la communauté internationale seraient incomplets s'ils n'étaient pas suivis d'autres mesures pour appuyer la Côte d'Ivoire pendant la période d'après conflit. Il faut donc que la communauté internationale continue de répondre à l'appel lancé lors de la Conférence des donateurs, tenue à Paris le 18 juillet dernier, en gardant à l'esprit le fait que toute incidence positive sur l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest est directement tributaire du relèvement de la Côte d'Ivoire.

Le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) présenté ce matin au Conseil de sécurité par le Premier Ministre, M. Diarra, apportera une contribution positive à la paix et à la stabilité en Côte d'Ivoire. Nous l'appuyons et nous prions instamment le Conseil de sécurité de l'examiner sous un angle très positif.

La situation qui règne au Libéria est préoccupante car elle peut avoir une incidence négative sur la paix durable que nous voyons émerger en Côte d'Ivoire. Je saisis par conséquent cette occasion pour rappeler que le Conseil doit d'urgence trouver une solution à cette crise brûlante.

La France nous a présenté un projet de déclaration présidentielle qui contient des éléments que nous pouvons, je crois, appuyer. Nous serons très ravis de l'adopter au Conseil tout à l'heure.

M. Diallo (Guinée) : Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais, à mon tour, dire à l'Ambassadeur Greenstock, dont c'est la dernière participation aux séances du Conseil en sa qualité de Représentant permanent du Royaume-Uni, toute l'appréciation de ma délégation pour sa contribution inestimable au succès de nos travaux. Grâce à sa disponibilité constante, à son sens de la mesure et à ses nombreux talents, il a marqué d'un cachet particulier nos débats, en nous aidant à sortir plusieurs fois de situations inextricables. Je voudrais particulièrement louer la dynamique qu'il a su imprimer aux travaux du Comité contre le terrorisme qui constitue un exemple à suivre.

La présente séance, consacrée à l'examen de la situation en Côte d'Ivoire, est une étape de plus, dont nous nous réjouissons, dans le processus de pacification de ce pays ami, depuis la signature de l'Accord de Linas-Marcoussis. Je voudrais saluer ici

l'importante délégation ivoirienne, conduite par le Premier Ministre, S. E. M. Seydou Elimane Diarra, et lui dire toute notre appréciation pour la riche communication qu'il vient de faire sur les acquis obtenus, en particulier depuis la mise en place du Gouvernement de réconciliation nationale. Ces acquis méritent d'être amplement soutenus. C'est aussi le lieu de remercier les autorités ivoiriennes pour l'accueil chaleureux qu'elles ont réservé à la délégation du Conseil de sécurité lors de sa récente mission en Afrique de l'Ouest. Je voudrais également saluer la présence de M. Albert Tevoedjre, Représentant spécial du Secrétaire général, à nos débats.

Après plusieurs mois d'instabilité grave en Côte d'Ivoire, la Guinée, surtout en tant que pays voisin, est heureuse de constater le retour progressif de la normalité. Cette évolution positive a été possible grâce à la volonté politique conjuguée de toutes les parties, mais aussi grâce au soutien indéfectible de la communauté internationale. Malgré la complexité et la sensibilité du conflit interivoirien, nous pouvons affirmer que l'histoire a déjà inscrit dans ses annales l'implication opportune et positive de la France et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le dénouement heureux de cette crise. Ces efforts doivent être poursuivis dans l'intérêt supérieur du peuple ivoirien.

Toutefois, nous devons admettre que les tâches qui restent à accomplir sont immenses et déterminantes, et que d'énormes sacrifices restent à consentir. Il ne fait l'objet d'aucun doute que le retour d'une paix définitive et durable dans ce pays en dépend, de même que son relèvement économique. Dans l'accomplissement de cette mission historique, chaque acteur sera apprécié à la tâche et jugé au vu de son résultat.

En dépit de certaines divergences sur des questions importantes, l'espoir est donc permis au regard des progrès déjà accomplis. Je voudrais particulièrement mentionner les avancées dont a fait état, il y a quelques instants, le Premier Ministre, M. Seydou Elimane Diarra, notamment en ce qui concerne la déclaration conjointe de fin de guerre des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et des Forces nouvelles, en date du 4 juillet, ainsi que l'adoption en Conseil des ministres d'un projet de loi d'amnistie qui sera examiné, au début du mois prochain, en session extraordinaire par l'Assemblée nationale.

Ma délégation est d'avis que le relèvement des défis qui se posent au peuple ivoirien nous interpellent tous. Ils interpellent le peuple ivoirien, ils interpellent les peuples de la sous-région et ils nous interpellent au plan international. Il faudrait admettre que l'accomplissement de cette mission commune incombe, cependant, prioritairement aux parties ivoiriennes elles-mêmes. Le chemin de la paix et de la réconciliation nationale est désormais balisé, et chacun doit se mettre à l'oeuvre pour y aboutir. La communauté internationale attend avec beaucoup d'espoir le retour définitif à la normalité et à la stabilité de la Côte d'Ivoire, pays où toutes les composantes de la population civile, quelles que soient leurs origines, se réconcilieront définitivement pour le bonheur de tous.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais à mon tour exprimer toute mon amitié à l'Ambassadeur Greenstock et lui adresser mes vœux de plein succès. Sa contribution aux délibérations du Conseil de sécurité a incontestablement été précieuse et restera longtemps dans les mémoires. Je suis sûr que ses multiples qualités exceptionnelles s'avéreront un atout dans ses nouvelles fonctions. C'est également avec plaisir que je m'associe à ceux qui ont souhaité la bienvenue à M. Seydou Diarra et à sa délégation à la séance publique d'aujourd'hui. En outre, je remercie la présidence espagnole d'avoir organisé la présente séance, qui témoigne de l'intérêt constant et soutenu que le Conseil de sécurité porte à la situation en Côte d'Ivoire.

La venue à l'ONU du Premier Ministre Diarra s'inscrit dans le sillage de la mission que le Conseil de sécurité a récemment effectuée dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, dont Abidjan a été l'une des principales étapes. Auparavant, en avril, le Conseil de sécurité avait discuté de la situation en Côte d'Ivoire dans le cadre d'une séance publique, avec la participation d'une délégation composée de ministres de haut rang des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Avec l'Accord de Linas-Marcoussis, la Côte d'Ivoire dispose d'un plan de paix très clair. Faisant preuve de courage et de sagesse, le peuple ivoirien a décidé d'y souscrire. La réussite du processus de paix dépendra de la pleine mise en oeuvre de l'Accord. Celle-ci incombe également au Gouvernement de

réconciliation nationale. Nous remercions le Premier Ministre de son exposé d'aujourd'hui, qui a décrit les notables progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Accords de Linas-Marcoussis dans le règlement de quelques autres questions essentielles en suspens.

Nous appuyons l'action du Conseil de sécurité. Nous encourageons les autorités et toutes les parties ivoiriennes à oeuvrer pour l'application intégrale des Accords de Linas-Marcoussis. Nous espérons que les habitants de la Côte d'Ivoire parviendront à réaliser les objectifs de paix et de stabilité dans un esprit de réconciliation nationale. Nous louons les efforts déployés à cette fin par le Gouvernement ivoirien.

La Côte d'Ivoire résiste au chaos né des tragédies qui ont successivement frappé le pays depuis septembre de l'année dernière. Pourtant, la crise n'est toujours pas finie. Toutes les sphères de la vie nationale ont été touchées : politique, sécurité, économie, société et droits de l'homme. Au-delà des frontières nationales, la sous-région dans son ensemble subit les retombées négatives de la crise ivoirienne. Par conséquent, tous ressentent la nécessité de remédier de toute urgence à la situation. La Côte d'Ivoire en crise a eu la chance de bénéficier, à un moment opportun, d'une assistance et d'un appui à différents niveaux – bilatéral, régional et international. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle de la France et de la CEDEAO quant à la stabilisation de la situation. L'Organisation des Nations Unies est, elle aussi, activement engagée dans le processus de paix, par le truchement de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) et du Représentant spécial, M. Tevoedjre, aujourd'hui présent parmi nous. Ses efforts remarquables méritent d'être tout particulièrement soulignés.

Outre le processus politique, les gageures que sont le redressement économique et la reconstruction exigeront, elles aussi, un appui constant de la part de la communauté internationale. Le Pakistan s'associe à l'appel lancé à la communauté des donateurs pour qu'elle apporte les contributions nécessaires à cet égard.

L'une des conclusions centrales qui ressort de l'examen des situations de conflit en Afrique et ailleurs, c'est qu'il est nécessaire d'avancer simultanément sur plusieurs fronts interdépendants – instauration d'une sécurité digne de ce nom, mise au point de solutions consensuelles, octroi d'une aide humanitaire aux personnes en détresse, administration

de la justice et relance économique – notamment grâce à une assistance économique adéquate. Le règlement de ces difficiles questions ne devrait pas relever de la seule responsabilité du Conseil de sécurité, mais incombe à tous les organes des Nations Unies, éventuellement par l'intermédiaire de comités mixte, ce que notre délégation a plusieurs fois préconisés par le passé.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais à mon tour faire mes adieux à l'Ambassadeur Greenstock par l'entremise de son représentant suppléant, présent à cette table. Nous souhaitons bonne chance à l'Ambassadeur Greenstock dans ses nouvelles fonctions. Nous ne doutons pas que nous aurons le plaisir de pouvoir compter sur sa gentillesse et son professionnalisme dans les tâches qui l'attendent en Iraq, et qui intéressent de près le Conseil de sécurité.

En second lieu, je salue la présence du Premier Ministre Diarra. Nous sommes pleinement conscients du rôle majeur qu'il joue et de l'importance des efforts qu'il déploie pour que la Côte d'Ivoire reste engagée sur le chemin de la paix, frayé avec patience et ténacité, et en surmontant d'innombrables obstacles.

Malgré ces progrès, il reste encore beaucoup à faire. Il va falloir affronter de manière résolue les obstacles et les dangers, dont notamment l'instabilité régionale. Je pense, comme plusieurs orateurs qui m'ont précédé, que la situation au Libéria, source de vives préoccupations pour le Conseil de sécurité, pourrait nuire à la stabilité en Côte d'Ivoire.

Nous réitérons notre plein appui à l'application scrupuleuse des dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis et de l'accord « Accra II » prévoyant la tenue d'élections libres et transparentes en 2005. Nous convenons de la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher un affaiblissement de la paix, en particulier de la nécessité d'engager sur-le-champ le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, dont le Conseil a pris connaissance ce matin. Nous constatons avec satisfaction que les mesures prévues à cette fin ont été prises.

Mon pays a toujours attaché une importance particulière à la nécessité d'éviter que les violations des droits de l'homme restent impunis. Toute réconciliation nationale passe par cette étape capitale. En somme, tout processus de réconciliation et de reconstruction nationales faisant l'impasse sur cette

question est précaire. Aussi espérons-nous que les coupables de violations des droits de l'homme seront traduits en justice – avec une certaine dose de réalisme, mais en garantissant que justice soit faite. Nous sommes tout particulièrement préoccupés par les droits des enfants et par leur recrutement forcé en tant que soldats. À cet égard, des efforts doivent être engagés par tous les acteurs.

Pour toutes les raisons que je viens de citer, nous soutenons la déclaration présidentielle et exprimons des vœux sincères de plein succès au Premier Ministre et à son gouvernement dans les tâches qu'il leur reste à accomplir pour assurer la stabilité et la paix en Côte d'Ivoire.

M. Smirnov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant toute chose, notre délégation s'associe aux paroles chaleureuses et aux vœux adressés à l'Ambassadeur Greenstock.

Nous sommes reconnaissants au Premier Ministre de la Côte d'Ivoire, M. Diarra, de son exposé sur la situation dans le pays. Nous appuyons les efforts qu'il a déployés pour faire avancer le processus de paix dans ce pays. Nous sommes encouragés par les progrès considérables enregistrés pour ce qui est du règlement de la situation dans ce pays dans le cadre de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis grâce aux efforts du Président et ceux de M. Diarra, qui dirige le Gouvernement de réconciliation nationale. Nous pensons en particulier que la signature le 4 juillet dernier de la déclaration officielle de cessation des hostilités entre les forces de défense et de sécurité de la Côte d'Ivoire et les Forces nouvelles est de bon augure.

Il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à la pleine application de l'Accord de Linas-Marcoussis. Actuellement, les problèmes les plus urgents pour le pays sont les suivants : appliquer le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), étendre l'autorité de l'État aux régions qui demeurent sous contrôle des Forces nouvelles; nommer les Ministres de la défense et de la sécurité nationale; mettre au point les procédures nécessaires à l'adoption de la loi d'amnistie et prendre les mesures indispensables à la relance de l'économie.

Nous estimons qu'il est important que toutes les forces politiques présentes en Côte d'Ivoire appliquent pleinement et promptement toutes les dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis et des autres accords en

vue de procéder sans heurt, de manière organisée et dans la stabilité, aux élections de 2005.

Il est également indispensable que tous les participants au processus de paix en Côte d'Ivoire ne ménagent aucun effort pour assurer la défense des droits de l'homme.

Nous soulignons l'importance des efforts de médiation des dirigeants régionaux en faveur du processus de paix. Nous nous félicitons vivement des efforts importants déployés par le Comité de suivi dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU. Nous appuyons pleinement les activités de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) et nous espérons que toutes les forces du pays collaboreront pleinement avec elle. Des officiers de liaison russes sont disposés à participer aux activités de la Mission.

Nous rendons également hommage aux efforts que les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la France déploient en faveur de la paix et partageons les inquiétudes qui ont été exprimées quant aux difficultés logistiques et financières rencontrées par les forces de la CEDEAO. Nous nous joignons aux appels lancés aux pays donateurs pour qu'ils continuent de leur fournir un appui.

Nous sommes disposés à appuyer le projet de déclaration présidentiel élaboré sur l'initiative de la délégation française.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Permettez-moi de me joindre à vous, Madame la Présidente, et à mes préopinants pour remercier l'Ambassadeur Greenstock de tout ce qu'il a fait parmi nous et avec nous. Nous le remercions de son intérêt et de son attachement à l'Afrique, où il a eu à conduire avec beaucoup de tact plusieurs missions du Conseil de sécurité. À titre tout à fait personnel, nous n'oublierons pas son assistance amicale à la présidence camerounaise du Conseil de sécurité lors des consultations sur la question iraquienne au mois d'octobre 2002.

Madame la Présidente, je voudrais vous féliciter d'avoir convoqué cette séance publique sur la situation en Côte d'Ivoire, qui nous permet d'évaluer le chemin parcouru sur la voie de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire. L'inscription de cette question au programme de votre présidence témoigne une fois de plus de

l'intérêt constant que votre pays porte à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique.

Une mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest s'est rendue récemment en Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire l'a accueillie comme doit l'être l'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales : avec beaucoup d'honneur, mais aussi et surtout, avec beaucoup d'espoir.

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire rend la politesse au Conseil de sécurité. En effet, à travers S. E. M. Seydou Elimane Diarra, Premier Ministre de consensus et chef du Gouvernement de réconciliation nationale, en qui se retrouvent toutes les composantes sociopolitiques ivoiriennes, qui est au quotidien la manifestation tangible du compromis historique incarné par l'Accord de Linas-Marcoussis, qui a la pleine confiance de S. E. M. Laurent Gbagbo, Président de la République, à travers M. Diarra, c'est la Côte d'Ivoire tout entière que le Conseil de sécurité reçoit aujourd'hui.

Ma délégation joint, à son tour, sa voix à celles du Président du Conseil de sécurité et des orateurs qui l'ont précédé pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à Monsieur le Premier Ministre de consensus, S. E. M. Seydou Diarra, pour le remercier et le féliciter de son importante déclaration qui est à la fois un bilan – le bilan de son gouvernement – et une indication des actions à venir. Votre présence, Monsieur le Premier Ministre, illustre à quel point le peuple ivoirien, qui aspire légitimement à la paix et veut retrouver la place qui était celle de son pays sur la scène internationale, a confiance dans le Conseil de sécurité, et partant dans l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité n'a ménagé aucun effort pour que votre pays recouvre sa réputation bien établie de modèle de stabilité et d'îlot de prospérité économique qui faisait il n'y a pas si longtemps encore la fierté de tant d'Africains.

À travers l'action du Conseil de Sécurité, c'est la communauté internationale qui est aux côtés de la Côte d'Ivoire, déterminée et résolue à l'accompagner dans son cheminement irréversible vers la paix.

En adoptant, le 4 février 2003, la résolution 1464 (2003), le Conseil de sécurité a fait sien l'Accord de Linas-Marcoussis, approuvé par la Conférence des chefs d'État de Kléber, et a demandé à toutes les forces politiques ivoiriennes de l'appliquer pleinement.

Notre débat de ce jour se présente comme une réunion d'évaluation destinée à mesurer le chemin parcouru depuis lors. Sous l'autorité du chef de l'État, le Gouvernement de réconciliation nationale que conduit le Premier Ministre de consensus, avec la sagesse et le brio que l'on sait, a, dans un environnement, qui n'inclinait pas à l'optimisme, accompli de remarquables progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis. L'importante déclaration du Premier Ministre est significative à cet égard tout comme l'est la présentation du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

La conclusion que nous pouvons tirer, c'est celle du Premier Ministre lui-même à la fin de son exposé : « Nous sommes en train de sortir de la crise ».

La détermination du peuple ivoirien dans toutes ses composantes, a permis effectivement de jeter les bases d'une paix durable dont les éléments sont progressivement et méthodiquement mis en place avec l'appui de la communauté internationale. Le Cameroun s'en félicite, d'autant plus que comme le Conseil le sait, le Président Paul Biya, qui a personnellement prit part à la Conférence des chefs d'État de Linas-Marcoussis, en est de ce fait une des cautions morales.

Aujourd'hui, les militaires des deux camps ont déclaré la fin de la guerre et reconnu l'autorité du chef de l'État et du Gouvernement de réconciliation nationale. Ce faisant, ils se sont engagés à soutenir l'Accord de Linas-Marcoussis et les arrangements d'Accra. Il s'agit là d'un pas important qui est franchi dans le processus de sortie de crise.

Très prochainement, le Parlement va examiner le projet de loi d'amnistie présenté par le Gouvernement et fermement appuyé par le Président de la République. La portée de cette loi est énorme. Car, comme le souligne le communiqué gouvernemental, elle constitue un gage du « pardon général qui recommande que chaque citoyen s'installe résolument dans la voie du dépassement de soi et de la tolérance mutuelle ».

Dans ce contexte, le Cameroun ne doute pas que le programme du Gouvernement de réconciliation nationale, soutenu devant le Parlement le 28 mai dernier, sera poursuivi et que les élections d'octobre 2005 seront celles de la transparence, comme a dit le Premier Ministre, de la réconciliation et de la nation retrouvée. À cet égard, la restauration de l'autorité de l'État par le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire devient une priorité.

Il est heureux que la Commission européenne ait approuvé un programme immédiat de réhabilitation après la crise en Côte d'Ivoire. Ce programme a pour objectifs, inter *alia*, de financer le redéploiement de l'administration et d'appuyer le processus de démobilisation des combattants.

La Côte d'Ivoire se trouve à un moment crucial de son histoire. Plus que jamais, elle a besoin d'être accompagnée. Elle a besoin de bénéficier de l'appui engagé et renouvelé de la communauté internationale, de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement, du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, notre Conseil se doit d'envoyer un message fort au peuple et aux dirigeants ivoiriens ainsi qu'à l'ensemble de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, un message réitérant clairement son approbation de l'Accord de Linas-Marcoussis, un message soulignant de nouveau l'impérieuse nécessité de l'appliquer pleinement et invitant tous les Ivoiriens à s'abstenir de toute action pouvant nuire à la dynamique de sortie de crise.

C'est le lieu d'exprimer notre appréciation au Président de la République, S. E. M. Laurent Gbagbo, pour sa confiance au Premier Ministre et à son gouvernement. Nous disons nos encouragements au peuple ivoirien et aux forces vives de ce pays, résolument engagés et tendus vers la réconciliation et l'unité nationale. Nous voudrions renouveler notre appui au Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire, Président du Comité de suivi de l'Accord de Linas-Marcoussis, M. Albert Tevoedjre. Nous lui rendons un hommage appuyé pour son action et son engagement à l'avènement du règne de la paix et de la concorde en Côte d'Ivoire.

Pour terminer, je voudrais indiquer le soutien de ma délégation au projet de déclaration présidentielle préparé par la délégation française et présentée par l'Ambassadeur de La Sablière. Ce texte contient en effet certains éléments et certaines orientations à prendre en compte pour la poursuite heureuse de la mise en œuvre du programme du Gouvernement de réconciliation nationale, soutenu devant le Parlement le 28 mai dernier. La poursuite de ce programme appelle, nous semble-t-il, de toute évidence la stabilité du Gouvernement, la stabilité du Premier Ministre, artisan consensuel du retour à la paix aux côtés du Président de la République. Nous sommes assurés que le chef de l'État continuera, dans sa sagesse habituelle, à inscrire l'action de son Premier Ministre dans la durée, et cela,

en conformité avec l'esprit de l'Accord de Linas-Marcoussis. Cet aspect important pourrait d'ailleurs, de l'avis de ma délégation, être incorporé dans le projet de déclaration présidentielle qui se trouverait ainsi enrichi.

M. Rosenblatt (États-Unis) (*parle en anglais*) : Nous voudrions nous associer aux autres membres pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité aujourd'hui au Premier Ministre Diarra et saisir cette occasion pour manifester l'appui des États-Unis aux efforts qu'il déploie pour faire avancer le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire. Nous avons écouté avec intérêt sa présentation du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, qui fait partie intégrante de ce processus.

Les États-Unis appuient pleinement la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis et les efforts du Premier Ministre en ce sens, et ils l'exhortent à rechercher les moyens d'en accélérer le processus de mise en oeuvre. Ce dernier devrait comprendre la nomination des ministres en charge de la défense et de l'intérieur.

Nous nous félicitons des efforts des forces armées de la Côte d'Ivoire, en collaboration avec, la force militaire de stabilisation mise sur pied par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Côte d'Ivoire et avec l'unité militaire française pour conduire l'opération Licorne, un effort visant à sceller la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. Cette opération a permis d'éviter que d'autres munitions et d'autres armes n'alimentent les troubles civils regrettables au Libéria.

Enfin, nous aimerions remercier le Premier Ministre de la coopération de son gouvernement avec la liaison militaire des Nations Unies en Côte d'Ivoire et pour avoir accueilli la mission du Conseil de sécurité à Abidjan. Nous souscrivons également au projet de déclaration présidentielle présenté par la France.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Espagne.

Avant tout, nous remercions le Premier Ministre, M. Diarra, de son exposé. J'aimerais faire quelques brèves observations. Nous nous félicitons des progrès enregistrés dans le processus de paix et nous encourageons les autorités du pays à travailler

résolument pour relever les défis auxquels est confrontée la consolidation de la paix.

À cet égard, lors de la récente mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, nous avons réaffirmé l'importance de la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis comme moyen unique d'avancer sur la voie de la paix et de la réconciliation. Nous encourageons toutes les parties à mettre en oeuvre cet Accord et Accra II.

D'autre part, nous pensons que l'une des difficultés principales de l'étape actuelle est l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble du pays. Lors de notre première rencontre avec le Président de la République, il nous a indiqué qu'il entendait envoyer des fonctionnaires dans l'ouest du pays pour rétablir les services administratifs de l'État vu que les conditions de sécurité le permettaient à présent. Nous aimerions savoir quels sont les progrès enregistrés en ce sens et, également, comment le Gouvernement ivoirien envisage d'étendre l'autorité de l'État dans le nord.

Nous estimons également qu'il importe de pourvoir, dans les plus brefs délais, aux postes ministériels restant vacants dans le Gouvernement, ainsi qu'aux postes de hauts fonctionnaires du Gouvernement de transition et de réconciliation nationale.

Il y a, enfin, deux autres questions auxquelles ma délégation attache une importance : la mise en oeuvre rapide du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et, puis, l'adoption par le Parlement de la loi d'amnistie, car il s'agit d'un élément essentiel du retour à la normalité démocratique, en vue de la tenue de l'élection présidentielle en 2005.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne de nouveau la parole au Premier Ministre Diarra pour qu'il fasse d'autres éventuelles observations ou qu'il réponde aux questions posées par les membres du Conseil.

M. Diarra (Côte d'Ivoire) : Je remercie, Monsieur le Président, et tous les membres du Conseil de sécurité qui ont eu à parler de la situation dans mon pays.

J'ai noté 13 orateurs; c'est dire que le problème concernant la Côte d'Ivoire est un problème qui préoccupe la communauté internationale. Je voulais dire au Conseil qu'en tant que Premier Ministre de consensus, j'ai été nommé par le Président Gbagbo à la suite d'une consultation avec toutes les forces politiques de Côte d'Ivoire et que je ne suis pas un politicien, je suis un ancien Ambassadeur qui me retrouve au devant de la scène pendant ma retraite. J'essaie donc de rassembler les Ivoiriens, de les mettre au travail pour le développement – et notamment pour lutter contre la pauvreté.

Je travaille sous une critique qui est : la gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme et l'autorité de l'État, parce qu'il faut que ce mouvement, ces principes, fonctionnent ensemble et que tout le monde respecte la règle du jeu qui est établie.

Dès ma nomination comme Premier Ministre, j'ai eu à coeur de présenter un programme de Gouvernement, qui n'est autre que le programme de Marcoussis et qui est aussi le programme de toutes les forces politiques de Côte d'Ivoire. Car c'est de cela qu'il s'agit : il ne s'agit pas d'un programme du Premier Ministre, il s'agit d'un programme de toutes les forces politiques qui ont signé cet accord. Le Parlement a bien enregistré ce programme et nous nous sommes également mis au travail pour l'application de ce programme jusqu'au terme de 2005, en essayant d'identifier le nombre de décrets, de lois, de projets de loi, de textes réglementaires, d'arrêtés, qui vont conduire le fonctionnement du Gouvernement semaine par semaine jusqu'en 2005. Tous nos programmes sont donc vraiment bien dans un chronogramme bien lancé, bien « ficelé » et le premier projet de loi passe au Parlement le 6 août.

Ce projet de loi a été l'objet d'un débat en conseil des ministres et tous les Ministres des différents partis l'ont accepté tel quel. Le Président de la République l'a accepté. Mais il y a séparation des pouvoirs et ce projet de loi viendra au Parlement. Nous espérons qu'il sera adopté car c'est la plate-forme, dirais-je, d'une coexistence pacifique qui s'amorce. Rien ne sert de partir en essayant de laisser de côté certaines personnes qui se sentiraient exclues dans la gestion de ce pays. Je pense qu'avec l'adoption de ce projet de loi, il n'y a pas de doute que nous allons entamer une nouvelle étape décisive pour le devenir de la Côte d'Ivoire.

Les membres ont posé un certain nombre de questions qui se résument, en premier point, à la nomination des Ministres de la défense et de la sécurité. Bien sûr, les membres savent qu'après Accra II, un Conseil national de sécurité de 15 membres a été mis en place; il est présidé par le Président de la République et j'en suis membre, comme les partis politiques signataires. Dès le départ, je n'ai pas voulu m'impliquer dans la désignation de ces Ministres de la défense et de la sécurité. Ce que j'ai dû faire pour pallier la carence de ces deux fonctions, c'est nommer des intérimaires, avec lesquels je travaille. J'ai laissé les partis politiques et le Président de la République poursuivre leurs consultations et je puis dire au Conseil que la semaine dernière, avant de quitter Abidjan pour venir sur New York, le Président de la République, que j'ai rencontré, m'a demandé de m'occuper principalement de la nomination de ces deux personnalités. J'ai rencontré également quelques personnalités politiques, qui m'ont également demandé de prendre des initiatives. Par conséquent, je prendrai, à mon retour, des initiatives pour faire des propositions au Président de la République et au Conseil national de sécurité, qui est habilité à désigner ces deux personnalités. Je pense que ces quelques semaines que nous avons passées en consultations intenses me donnent maintenant la capacité de prendre des initiatives. C'est ce que je voulais dire aux membres du Conseil pour les rassurer sur la nomination de ces deux personnalités.

Concernant la fin de la partition du pays entre le nord, le sud, l'ouest, je crois que beaucoup de progrès ont été faits dans ce domaine, puisque les forces de la défense régulière, comme les Forces nouvelles, ont convenu qu'il n'y a plus de guerre. Nous avons déjà envoyé des missions au nord de la Côte d'Ivoire, à l'ouest. Je peux dire d'ores et déjà que l'ouest de la Côte d'Ivoire est totalement pacifié par la force Licorne et les forces de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'il n'y a plus d'armes dans ces régions et qu'on peut circuler de façon sécurisée.

Ce que nous cherchons surtout à faire, c'est à faire revenir les populations dans ces régions pour qu'elles puissent reprendre leurs activités normales. Autant, dans le nord de la Côte d'Ivoire, la situation est encore normale – les populations y sont restées en général, même s'il y a eu des déplacés – autant, à

l'ouest, les populations ont dû fuir le carnage, en raison du voisinage du Libéria. Cette région est donc pacifiée aujourd'hui. Je me propose à mon retour en Côte d'Ivoire – c'est mon programme de trois semaines du mois d'août – de sillonner toutes ces régions avec les différentes forces en présence en Côte d'Ivoire pour rassurer les populations afin qu'elles se mettent au travail.

Par conséquent, je pense réellement que lorsque nous aurons entamé le premier pas important du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, qui concerne essentiellement le regroupement, on peut dire que la Côte d'Ivoire sera sécurisée, pacifiée et que les fonctionnaires pourront rejoindre leurs affectations dans ces régions de l'ouest et du nord. Je crois qu'il faut aussi signaler que le Président de la République a rencontré les préfets et les sous-préfets la semaine dernière, lorsque j'étais en mission à Bruxelles, pour leur demander de rejoindre leur poste. Mais je me dois de dire que tout a été détruit : il n'y a plus de services pour les préfets; pour les sous-préfets, il n'y a plus de bâtiments – en tout cas à l'ouest et au nord. Il faut donc reconstituer totalement l'appareil administratif. C'était l'objet de ma mission à Bruxelles auprès de l'Union européenne; auprès, aussi, des autorités belges, qui s'offrent à nous aider à mettre en place cette administration avec des appuis financiers. Car nous avons les hommes : les préfets, qui ont été bien formés; les enseignants; nous avons des médecins. Je crois que tout ceci est en place et qu'ils ne demandent qu'à avoir les moyens de travailler. En ce qui concerne, notamment, les préfets, il faut de la mobilité. Nous avons donc lancé, avant de quitter la Côte d'Ivoire, un appel d'offres pour commander les véhicules de commandement qui permettront à ces personnalités de haut rang de l'administration d'accomplir leur mission.

Par conséquent, d'ici à la fin de septembre, nous aurons réussi à mettre en place les préfets, à affecter les enseignants et également les médecins, de manière qu'à la rentrée scolaire qui est prévue pour octobre, les enfants puissent retrouver l'école et que les étudiants puissent reprendre leurs cours. Je crois que tout ceci est bien planifié dans le temps.

Notre chronogramme nous amène en tout cas à fixer la rentrée scolaire pour octobre dans toutes les régions de Côte d'Ivoire. Et pour les enfants qui n'auront pas réussi à passer les examens normalement dans ces zones de combat, nous avons eu l'assistance

de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de certaines organisations non gouvernementales, afin d'essayer de rattraper le retard de scolarité de ces enfants et pour qu'ils ne soient pas pénalisés par l'état de guerre, dont ils ne sont pas responsables.

Voilà ce que je voulais dire concernant ces questions de nomination, de partition et de regroupement-cantonement. Le regroupement est important parce que je crois qu'il nous permettra de parvenir à une sécurisation totale du territoire ivoirien. En effet, les militaires rentreront dans leurs casernes, les forces qui étaient au nord rentreront dans leurs sites de regroupement – ce qui permettra, en tout cas, de contrôler tous les passages et de supprimer les attaques à main armée même, je dirais, dans les zones sous contrôle gouvernemental : quand un soldat, une fois la guerre finie, se retrouve sur les routes, ça peut être dangereux. Par conséquent, les impératifs de sécurité nous amènent à les regrouper de façon à nous permettre maintenant de pacifier; de circuler avec les marchandises, les biens et les personnes en traversant la Côte d'Ivoire, jusqu'au Burkina Faso, au Mali, au Niger. Ceci se fait maintenant par le couloir économique que nous avons mis en place et qui fonctionne très bien.

La question concernant le Libéria m'a été posée par l'Ambassadeur d'Allemagne, qui cherchait à savoir au fond quelle est mon évaluation de la situation. Nous avons une longue frontière avec le Libéria. C'est une zone qui « bouillonne », dirais-je, depuis des années. Mais nous avons réussi jusque là à maîtriser le problème pour éviter que la guerre ne se déporte sur la Côte d'Ivoire. Mais les événements que nous avons connus étaient tels qu'il fallait faire face, au front nord, au front ouest, et c'était beaucoup pour une armée qui n'était pas prête à faire la guerre.

Aujourd'hui, grâce aux forces françaises, aux forces de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), aux Forces armées nationales de la Côte d'Ivoire (FANCI) et aux Forces nouvelles, ensemble, nous contrôlons cette frontière occidentale, tout en acceptant tout ce qui est à caractère humanitaire, à savoir des personnes qui viennent chercher refuge en Côte d'Ivoire. Je crois que là aussi nous avons voulu accorder une importance particulière à l'aspect humanitaire. Depuis plusieurs années, nous recueillons un grand nombre de Libériens qui ont été formés en Côte d'Ivoire, dans des écoles

ivoiriennes, qui sont devenus adultes et dont certains sont entrés dans la fonction publique ivoirienne ou ont eu des emplois en Côte d'Ivoire. Ce que nous disons, c'est que nous ne voulons pas que des personnes traversent la frontière avec des armes. Là, je crois que les instructions ont été données par le Gouvernement pour bloquer tous ceux qui entrent dans le pays avec des armements. Je crois qu'il était aussi de notre devoir de rassurer les populations ivoiriennes.

Il faut croire que la situation du Libéria trouvera des solutions par les contacts que le Conseil a ici. Ce problème ne peut être réglé que sur l'aspect sous-régional, et avec l'appui de la communauté internationale. Nous n'avons pas la capacité en Côte d'Ivoire de traiter ce problème tout seuls. Il est vrai que les pays de la CEDEAO, avec le Président Kufuor du Ghana, ont pris des initiatives qui doivent, toutefois, être appuyées également sur le plan financier et sur le plan politique par le Conseil de sécurité ou les États ayant un intérêt au Libéria. Sans cela, nous pensons que nous serons toujours vulnérables par rapport à la situation dans ce pays. Nous sommes en train de faire des efforts, beaucoup de progrès ont été réalisés, mais ce n'est pas tout. Il faut absolument que la communauté internationale s'implique, en particulier les États qui ont des intérêts au Libéria. Les forces de la CEDEAO sont là, peut-être prêtes à déployer leurs forces, mais il y a des problèmes logistiques et financiers qui se posent. Tout le monde sait que cela coûte très cher. C'est l'appel que je lance ici à la communauté internationale et aux différents États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour que, rapidement, cesse cette guerre au Libéria qui perturbe toute la sous-région. Voilà ce que je voulais dire.

En tout état de cause, il me faut dire que le programme du Gouvernement a pour objectif d'arriver, en 2005, à des élections justes, transparentes et ouvertes. Tel est notre objectif, et nous allons donc lancer une requête, dès maintenant, pour que des dispositions soient prises afin que ces élections se déroulent dans des conditions normales. Nous avons ce qu'on appelle en Côte d'Ivoire une Commission électorale nationale, qui est libre et qui rassemble tous les partis politiques, et dont nous allons également renforcer l'indépendance. Telle est la garantie que nous voulons apporter aux élections à venir pour éviter toute exclusion, de manière à ce qu'une fois les élections terminées, l'on puisse dire qu'il y a une stabilité, un

avenir et une véritable liberté d'expression dans ce pays.

J'ai coutume d'ajouter que dans nos pays, et tout spécialement en Côte d'Ivoire, un pays racé, mélangé, à part, quelle que soit la personnalité qui gagne les élections, il faut toujours associer une petite minorité qui n'aura pas gagné. Là aussi réside la stabilité pour le pays, car en définitive, la population et la classe politique ivoiriennes veulent, à tout moment, participer à la gestion du pays. La démocratie ne peut avancer que si l'on associe ceux qui ont perdu les élections, à un niveau quelconque, à la gestion de ce pays. Je crois qu'il faut préparer, ainsi en douceur, la classe politique à l'effort d'unité, de stabilité et de non-exclusion. La chose la plus importante est d'éviter l'exclusion dans notre pays.

Voilà ce que je voulais dire au Conseil. Avant de terminer mon propos, je voulais vous dire, Monsieur le Président, combien ma délégation est sensible à la séance de ce matin. Treize délégués sur 15, je crois, ont pris la parole. Ce qui est très important. Je tenais à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier le Conseil qui a envoyé une mission en Côte d'Ivoire, ainsi que tous ceux qui ont participé au règlement du conflit en Côte d'Ivoire. Nous voulons montrer à la communauté internationale que nous saurons sortir rapidement de cette crise et nous hisser au niveau que nous avons atteint par le passé, et même mieux, car nous en avons la capacité. Nous avons les hommes, nous avons la terre, nous avons tous ceux qui ont choisi de vivre avec nous. C'est là aussi l'une de nos ambitions. La réconciliation ne se fait pas uniquement entre Ivoiriens en Côte d'Ivoire, mais elle se fait également avec tous les pays voisins et toute la communauté internationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie S. E. Monsieur le Premier Ministre de son intervention éloquente, réaliste, et qui nous remplit d'espoir.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité insiste de nouveau sur la nécessité pour les forces politiques ivoiriennes d'appliquer pleinement et sans délai toutes les dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis, ainsi que celles de l'accord intervenu à Accra le 8 mars 2003 ("Accra II"), en vue de la tenue d'élections ouvertes, libres et transparentes

en 2005. Le Conseil prend note avec satisfaction de la mise en place du Gouvernement de réconciliation nationale et des progrès enregistrés, en particulier l'identification des sites de cantonnement et la délégation de pouvoirs du Premier Ministre, et attend avec intérêt la suite des progrès, conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis. Le Conseil se félicite également de la "déclaration conjointe des forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire et des forces armées des Forces nouvelles" du 4 juillet 2003 (S/2003/704).

Le Conseil de sécurité souligne toutefois que beaucoup reste à faire pour parvenir à la pleine mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis. Le Conseil de sécurité fait siennes les recommandations de sa mission en Afrique de l'Ouest (S/2003/668). Le Conseil appelle les forces politiques ivoiriennes à redoubler d'efforts dans les domaines suivants : le vote par l'Assemblée nationale de la loi d'amnistie qui lui a été soumise par le Gouvernement, la mise en oeuvre complète du programme de "désarmement, démobilisation et réinsertion", l'extension des services publics et de l'autorité de l'État aux zones restées sous le contrôle des Forces nouvelles, la nomination des Ministres de la défense et de la sécurité intérieure, l'assurance d'une sécurité égale pour tous les membres du gouvernement, le démantèlement des milices sur toute l'étendue du territoire, l'arrêt du recours aux mercenaires et des achats d'armes.

Le Conseil de sécurité renouvelle son soutien et ses encouragements au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire. Il lui demande de le tenir étroitement informé de tout développement en direction de la pleine réalisation des objectifs susmentionnés. Il se réjouit que la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) soit désormais opérationnelle et espère que ses effectifs seront rapidement au complet, y compris dans les domaines sensibles que sont les questions politiques et les droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité renouvelle son plein soutien aux efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la France qui contribuent à une solution pacifique à la crise. Il salue en

particulier le bon déroulement du déploiement de leurs forces de maintien de la paix dans l'ouest du pays pour appuyer la mise en oeuvre de l'accord de cessez-le-feu du 3 mai. Le Conseil appelle les États membres à continuer de répondre à l'appel lancé lors de la conférence des donateurs, qui s'est tenue le 18 juillet à Paris, en présence du Secrétaire exécutif de la CEDEAO et du Représentant spécial du Secrétaire général, et à apporter un soutien logistique et financier à l'ECOMICI, afin qu'elle puisse continuer à s'acquitter de l'importante mission dont elle est investie.

Le Conseil invite instamment les donateurs à contribuer à la reconstruction de la Côte d'Ivoire conformément aux engagements pris à Kleber.

Le Conseil de sécurité marque sa préoccupation face à la permanence de facteurs régionaux d'instabilité, en particulier le recours aux mercenaires et aux enfants soldats et la prolifération des petites armes et des armes légères qui nuisent à une sortie de crise durable dans la région. Le Conseil prie le Secrétaire général de lui faire, dès que possible, des recommandations sur les voies de combattre ces problèmes sous-régionaux et transfrontaliers, en se concentrant plus particulièrement sur une meilleure coordination des efforts des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité est convaincu qu'une solution durable aux problèmes de la sous-région nécessitera en outre une véritable coopération entre tous les États concernés, assortie de mesures de confiance et de l'engagement personnel des chefs d'État de la sous-région. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2003/11.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de lever la séance, je remercie une nouvelle fois, au nom du Conseil, le Premier Ministre Diarra d'avoir pris le temps et la peine de présenter un exposé au Conseil.

La séance est levée à 12 h 35.